

Séance du 15 décembre 2016

Présidence de M. Eric Studer, président

Fixation des plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021 (2016/P41)

Rapporteur: M. Martino Rizzello

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis n° 41/2016, du 31 octobre 2016, concernant la « Fixation du plafond d'endettement pour la législature 2016 – 2021 » ;
- VU** le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. De fixer le plafond d'endettement net à hauteur de 230 millions de francs pour la période législative du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021, dont 70 millions de francs d'endettement brut à consacrer exclusivement au financement de la construction du collège secondaire de Gilamont et la dépollution du terrain de Copet III (préavis n° 6/2015) ;
2. D'autoriser la Municipalité à emprunter et à accorder des cautionnements et autres formes de garanties jusqu'à ce que l'endettement net atteigne le montant fixé au point 1. ;
3. De laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment, ainsi que la détermination des modalités des emprunts et des cautionnements.
4. De charger la Municipalité d'informer régulièrement le Conseil communal sur l'évolution de l'endettement brut, avec un comparatif intercommunal, et en maintenant le calcul de l'endettement brut aussi longtemps que cela est utile à cette comparaison.

Ainsi délibéré en séance du 15 décembre 2016.

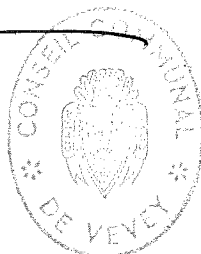
Adopté à une très large majorité (6 avis contraires et 4 abstentions) tel qu'amendé par la commission.

Pour extrait conforme le 20 décembre 2016.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président



Eric Studer



la Secrétaire



Carole Dind